

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3173

présenté par

M. Frappé, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif aux besoins socio-professionnels du pays.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander au Gouvernement un rapport ayant pour objectif de permettre d'établir un constat large sur les besoins actuels et futurs en terme de besoins professionnels.

Notre pays doit améliorer sa stratégie socio-professionnelle.

En effet, la France fait face à des difficultés de recrutement dans certaines catégories professionnelles c'est le cas avec une hausse de 32 % de demandes de recrutement d'apprentis a ainsi été enregistrée par l'URMA (Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat) par rapport à l'an passé et 2 100 entreprises souhaitent recruter un jeune, contre 1 600 en 2021.

A titre d'exemple en 2021, c'est près de 63% des artisans du BTP auraient déjà refusés de réaliser certains chantiers par manque de main d'oeuvre.

Il semble important dès à présent d'obtenir des données précises sur le sujet afin d'éviter des carences professionnelles dans les prochaines années.